

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 33
➤ présents : 28 ➤ contre :
➤ votants : 33 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 8 novembre 2023

Séance du 14 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 14 NOVEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint-André-de-Bâgé, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	
	Bâgé-Dommartin	DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTErrat Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Marc WILLEMS.

Monsieur Christian BERNIGAUD a donné pouvoir à Monsieur Eric DIOCHON pour voter en son nom.

Madame Isabelle MERONI a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre GAUTHERET pour voter en son nom.

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREZYIAT.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Martine CARILLIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget Action Economique.

La Communauté de Communes Bresse et Saône est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire assurant la liaison entre les entreprises et les grands axes de circulation, supportant un trafic de poids lourds important lié à l'activité même des entreprises.

Des travaux de réfection de la chaussée de la route des Dîmes à Feillens, assurant la liaison entre l'entreprise Fraîcheur Vitale, la RD et l'autoroute, ont dû être réalisés pour un montant de 28 008 € HT ; non-inscrits au budget Action Economique.

Il convient d'augmenter le montant de la subvention d'équilibre en provenance du budget Principal, au compte 7552 (Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget Principal) à destination du budget Action Economique, compte 615 231 (Entretien de la voirie).

Les mouvements suivants sont à prévoir :

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 001-200071371-20231114-14112023_158-BF

+ 28 008 €, compte 7552 « Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget Principal », recettes, section de fonctionnement

+ 28 008 €, compte 615231 « Entretien de la voirie », dépenses, section de fonctionnement

Vu le budget Action Economique 2023

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget Action Economique telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

